

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2026

Gymnase Tabourot (salle Judo)
Impasse des Pincevents
77000 **La Rochette**

Ordre du jour :

- Adoption du PV de l'AG du 22 juin 2025
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité général
- Rapport d'activité et projets des commissions :
 - Commission Départementale Sportive (CDS)
 - Commission Départementale Technique (CDT)
 - Commission Départementale d'Arbitrage (CDA)
 - Commission Départementale Développement (CDD)
- Présentation des vœux des GSA et vote éventuel des modifications réglementaires
- Rapport des vérificateurs au compte
- Rapport financier
- Présentation du budget prévisionnel
 - Proposition des tarifs et du montant de la cotisation 2026/2027
- Questions diverses

Membres du bureau directeur présents :

Cyrille FICHER, Marjorie LECERF, Jean-Luc DAVOUST, Gaspard JBEILI, Marie MILLER, Catherine BOURGEOIS, Kim TRUONG

Membres du bureau directeur excusés :

Aucun

Assiste

Manuel GESLIN (salarié – agent de développement).
Chahinèze BAROUDI (alternante).

Invités présents :

Aucun

GSA membres et mandataires présents (20) :

0770000 GSD DE SEINE ET MARNE – Cyrille Ficher (2 voix)
0770051 VOLLEY-BALL LA ROCHETTE – Serge Bouju (11 voix)
0777831 AS DU LYCEE RENE DESCARTES – Jérôme Hardy (0 voix)
0770057 AS BALNEOLITAINE – Yann Emery (3 voix)
0773754 U.S. JEUNESSE MITRY V.B. – Gaspard Jbeili (11 voix)
0773761 ALLIANCE NORD 77 VB – Marjorie Lecerf (13 voix)
0773762 AS COLLÈGE CAPUCINS – Guillaume Pailleux (1 voix)

0773767 BUSSY VOLLEY – Patrick Legris (9 voix)
0773775 LA FERTÉ VOLLEY – Jean-Marc Vado (9 voix)
0775447 MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL – Rachid Moukrim (6 voix)
0775819 FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB – Fabrizio Faso (16 voix)
0775820 LAGNY VOLLEY – Hugo Remoissenet (3 voix)
0776475 VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE – Patrick Legris (7 voix)
0776584 PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB – Marjorie Lecerf (9 voix)
0776776 COULOMMIERS VOLLEY-BALL - Jean-Marc Vado (11 voix)
0776894 VB TORCY MARNE LA VALLEE - Gaspard Jbeili (11 voix)
0777831 VC CHAMPS SUR MARNE – Jérôme Hardy (11 voix)
0777942 SP CLUB BRIARD – Florent Decke (10 voix)
0778853 COMBS VOLLEY-BALL – Gerson Dias Delgado (10 voix)
0779890 US LOGNES VOLLEY-BALL – Fabrizio Faso (12 voix)

GSA absents et non représentés (5) :

0779924 VOLLEY CLUB DE GRISY SUISNES – 1 voix
0773769 GREEN BEACH 77 –2 voix
0777889 SPORTING CLUB GRETZ TOURNAN –3 voix

Conformément à l'article 11 des statuts et en sa qualité de Président du Comité Départemental de Volley de Seine et Marne, Cyrille FICHER préside la séance. Secrétaire de séance : Marie Miller.

Le Président constate que les membres présents sont au nombre de 20 et qu'en conséquence l'assemblée générale ordinaire peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 11 des statuts.

Ouverture de l'AG ordinaire à 9h22 par le président, après un tour de table.

1) Mot d'accueil du président

2) Adoption du PV de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2025

Annexe 1.

Pas de remarque ou de question.

Adopté à l'unanimité.

3) Rapport moral et rapport d'activité du président.

Annexe 2.

Pas de remarque ou de question.

Adopté à l'unanimité.

4) Rapports des commissions :

- Commission Départementale d'Arbitrage : Annexe 3.
 - Bilan de la désignation des arbitres en accession régionale : sur 200 matchs à encadrer, une dizaine ne l'ont pas été, et une cinquantaine ont nécessité un remplacement. beaucoup d'heures de travail pour la désignation, sans compter qu'il faut attendre les désignations de la ligue et de la fédération.
 - Des difficultés sont notées pour certains arbitres qui ne se sont pas bien saisis de l'espace arbitre.
 - Explications des différents examens pour chaque niveau, et appel à motiver des jeunes et adultes pour l'arbitrage, mais en ciblant les personnes réellement volontaires, et non celles qui s'inscrivent pour Parcoursup ou autre type de valorisation et qui n'officent pas.
 - Rappel du fait que tout licencié peut arbitrer et que l'arbitrage d'un match est obligatoire.

- Point sur les périodes de formation d'arbitres et marqueurs.
- Attention portée sur le type de licence à avoir pour l'arbitrage et pour la marque.
- Kim appelle les clubs à lui faire des retours sur l'arbitrage, car c'est le seul moyen de savoir comment cela se passe.
- 2 arbitres souhaitent rejoindre la CDA (julien Babin et Julien Denosmaisons).
- Question de Bussy : remerciements à Kim, puis proposition d'aide par les clubs (en faisant remonter les remarques), et enfin proposition de sanctionner des arbitres qui font des fautes.
Réponse de Champs : rester dans le positivisme au risque de s'exposer à de grosses dérives.
Réponse du président : Le bilan est positif, l'enjeu est maintenant la montée en compétences.
Kim fait le point des sanctions existantes.
- Proposition de Bussy : diffuser le case book aux arbitres en début de saison et rappeler les principes minimaux (en particulier la vérification des licences).
Kim signale que c'est déjà en partie fait.
- Question de Brie : peut-on récuser un arbitre qui ne vient jamais ?
Réponse : oui
- Commission Départementale Sportive : Annexe 4.
 - Projection du diaporama et explications.
 - Question de Bagneaux : les championnats loisir sont-ils en semaine ou en week-end ?
Réponse : semaine.
 - Question de la hauteur du filet en loisir L1 (2,35 ou 2,43) : faire des consultations en interne dans les clubs, puis la décision sera prise.
 - Question de Bussy : lors d'un déplacement de match, avec l'accord des deux équipes, il arrive parfois que le serveur ne soit pas mis à jour.
Réponse : il faut la validation de la CDS, qui ne reçoit pas de notification.
 - Cyrille rappelle qu'il est essentiel de faire lire les RPE aux entraîneurs.
 - Question de La Rochette : les arbitres sont-ils censés lire les RPE avant les rencontres ?
Réponse : oui.
 - En ce qui concerne les compétitions M15 4x4 et M21, les équipes risquent de beaucoup se déplacer, car il peut n'y avoir qu'une seule poule en Île-de-France. Bussy demande de le rappeler au club au moment des inscriptions.
 - Proposition de Brie : mettre dans les commentaires le plan B au cas où il n'y aurait qu'une seule poule en île-de-France.
 - Question de VEEC : en coupe de Seine-et-Marne, si il n'y a que cinq équipes, comme en M21 cette année, possibilité de changer de formule ?
Réponse : oui, si on trouve une date pour implanter le plateau.
 - Vote sur la tenue d'une finale en coupe de Seine-et-Marne si il n'y a que deux équipes engagées :

pour : 11
abstention : 13
contre : 143

majorité contre la tenue d'une finale dans ces conditions.

- Question de Champs : pourquoi si peu d'équipes engagées en coupe de France M11?
Réponse : c'est probablement de l'autocensure par rapport au niveau.
- Ouverture de la discussion sur la création d'une D2 au niveau départemental :
 - La Rochette signale qu'il est possible de faire des playoffs en donnant quand même des calendriers à l'année. Marjorie répond que c'est globalement ce qui a été fait, mais que les clubs n'ont pas lu le document.
 - 6 clubs ont des difficultés pour réserver un gymnase ou ne peuvent pas faire de préservation.
 - Champs propose de prendre une équipe par club en accession régionale. Réponse : sportivement, deux équipes du même club peuvent mériter leur place en accession régionale.
 - VEEC veut s'assurer que les équipes sont bien verrouillées, et qu'il n'y aura pas des joueurs qui viennent juste jouer les barrages si la formule D2 avec barrage est retenue. Réponse : les joueurs inscrits sur la feuille de match lors des barrages appartiennent à l'équipe concernée.
 - Bussy demande si des joueurs peuvent muter entre les barrages et le championnat. Réponse : les barrages se jouant en septembre, les joueurs jouent avec leur nouveau club.
 - Vote pour la création d'une D2 avec barrages :
 - Pour : 147
 - Abstentions : 14
 - Contre : 0

Adopté à la majorité des voix.

- Question de Bussy : combien y aura-t-il de qualifiés pour le tournoi des seconds en accession régionale ?
Réponse : ce sera un tournoi à 12 avec une équipe pour chaque département, plus une deuxième équipe pour les quatre départements les plus gros (en terme de nombres d'équipes probablement, sachant que le nombre d'équipes intervenant dans le calcul est le nombre total d'équipes en départementale).
- Proposition de Champs : mutualiser les D2 avec d'autres départements en cas de petit effectif. Réponse : À étudier.
- La poule accession régionale sera à huit minimum et le calendrier sera calé sur les dates du championnat régional, y compris en utilisant des dates de vacances de la toussaint.
- Aucune modification d'implantation en AR ne sera autorisée à moins de 5 jours de la rencontre, du fait de la désignation des arbitres.
- Les dates de finales de CIF pourront être utilisées pour les tournois de Qualification coupe 77.
- Question de Brie : en cas d'UGS avec Combs, qui sera qualifié en accession régionale ?
Réponse : une équipe de Brie. L'équipe de Combs qui a fait forfait général cette année ne sera pas qualifiée directement et l'équipe d'UGS non plus.
- L'assemblée générale adopte le fait d'augmenter légèrement les engagements dans les tournois type coupe de France compet'lib afin de pouvoir indemniser les arbitres.

- Commission Départementale Technique : Annexe 5.
 - Serge détaille son rapport.
 - Bussy signale qu'à l'AG de la ligue il a été dit que des partenariats avec les universités pouvaient permettre la validation de certaines parties du DRE1. Cyrille précise que le comité départemental s'incrira dans cette dynamique si un partenariat est signé par la ligue avec une université de la Seine-et-Marne.
 - Remarque de Champs-sur-Marne : lors des stages de détection, il y a une hétérogénéité de traitement entre joueurs détectés et les autres. Discussion sur le sujet. Manu explique que nous manquons d'entraîneurs. Proposition d'une communication plus importante avec les entraîneurs du stage et d'un livret explicatif de retour de stage. Cyrille signale que le PSF ne finance pas la détection, mais la formation de joueurs.
 - Combs demande si Manu peut faire une annonce pour rechercher des entraîneurs pour les stages. Réponse : il est préféré que les entraîneurs intéressés contactent Manu pour prendre le rôle d'adjoint.

- Commission Départementale Développement: Annexe 6.
 - Delphine remercie les salariés Manu et Chahinèze et fait part de son intention de faire plus de réunions l'année prochaine.
 - Les licences Volley Santé n'existent toujours pas mais il est maintenant possible de prendre une licence loisirs en M 15.
 - Champs demande si nous avons des remontées sur le fait que le championnat loisir est plus lourd que le championnat compétition. Réponse : non, en tout cas pas du côté des joueurs. Nous comprenons la charge des dirigeants.
 - PSF : Cyrille signale qu'encore trop de clubs font un dossier de PSF. Brie confirme que le PSF est très rentable.
 - Échange de pratiques sur le soft.

5) Étude des vœux :

Aucun vœu n'a été déposé.

6) Rapports financiers et vérificateurs aux comptes : Annexes 7 et 8.

- Catherine présente le bilan et le budget.
- Jean-Marie présente le rapport des vérificateurs aux comptes.

Rapport financier, budget et rapport des vérificateurs aux comptes adopté à l'unanimité.

Départ de Bussy à 12h35.

7) TARIFS : Annexe 9.

- La Rochette demande si une augmentation régulière plutôt que par paliers des tarifs ne serait pas plus lisible. Réponse de Champs : non, l'augmentation par palier facilite la mise en place des

tarifs au sein des clubs et la facturation.

- On saura le 8 juillet si la fédération prolonge son aide pour l'emploi de Manu.
- La Rochette demande si on peut jouer sans que le surclassement soit à jour sur le serveur, en présentant le certificat. Réponse : légalement le joueur doit avoir sa licence à jour pour jouer. Mettre la CDS en copie du mail du club à la ligue qui demande la régularisation de la licence.
- Champs demande s'il y a un dégrèvement sur la facture arbitrage du club en cas de retard ou d'absence d'arbitre sur l'un de ses matchs. Catherine répond que c'est faisable.
- La Rochette demande comment indiquer sur la feuille de match un retard d'arbitre. Réponse : dans les commentaires.
- Il est rappelé aux clubs de faire bien attention à indiquer le nom du bon arbitre.
- Vote : **TARIFS adopté à l'unanimité.**

8) Questions diverses :

- Question sur une participation financière pour un jeune du département qui rentrerait au pôle espoir. Réponse : se laisser le temps de la réflexion et en parler à la prochaine AG.
- Question de Torcy sur l'organisation des formations d'entraîneurs. Réponse : il faut essayer de redemander auprès de la ligue, le comité appuie la demande.

Remise des récompenses honorifiques et distribution des fanions pour les champions départementaux.

Fin de l'assemblée générale à 13h38.

Le Président du Comité Départemental
de Volley de Seine et Marne



Cyrille FICHER

La Secrétaire du Comité Départemental
de Volley de Seine et Marne



Marie MILLER